

Conseil Municipal du 9 mai 2016

L'an deux mil seize, le neuf mai à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. André PIGNÉ, Maire.

Etaient présents : André PIGNÉ, Maire, Mmes Cécile BEAUPIED, Jennifer CHANROUX, Lydie LAROCHELLE, MM Grégory BARBÉ, Jean-Pierre FOURNIER, Benoît LOUISE, Francis SIEGWALD.

Absents excusés : M. Laurent GAUDIN, procuration à Jean-Pierre FOURNIER ; Christian ROULEAU, procuration à André PIGNÉ

A été nommé secrétaire de séance : Mr Grégory BARBÉ

Le Procès-verbal de la séance du 18 avril 2016 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Présentation du Centre social de Montfort le Gesnois par Monsieur Vergnault, Directeur
2. Compte rendu succinct de Maître Boidin suite à l'audience au Tribunal Administratif du 27 avril 2016
3. Attribution des subventions aux associations
4. Choix du prestataire pour le feu d'artifice du 9 juillet 2016
5. Loyer de la Grassinière
6. Démission du directeur de la Maison Pour Tous
7. Dérogation scolaire – Décision sur SIVOS
8. Remplacement temporaire d'un agent technique pour indisponibilité du 7 juin 2016 au 31 juillet 2016
9. Journal électronique d'information (Panneau lumineux)
10. Compte rendu de la commission Maison Pour tous et changement de fonctionnement du tarif des mercredis loisirs
11. Réhabilitation de la mairie
12. Achat camion benne pour l'entretien des espaces verts
13. Questions diverses

1. Présentation du Centre social de Montfort le Gesnois par M. Vergnault, Directeur

Le centre social de Montfort travaille pour l'ensemble des communes de notre communauté de communes. Sous statut d'une association, elle est chargée de mettre en œuvre un ensemble de services de réalisations collectives à caractères éducatif, social et sanitaire.

Le Centre Social emploie 85 salariés dont 27 en insertion pour un équivalent de 49,75 ETP. Son budget pour 2016 est de 1,9 millions d'euros.

Ces interventions sont :

- Petite enfance (gestion des 4 structures de multi accueil)
- Insertion par le logement (6 logements)
- Hotel social (hébergement temporaire dans l'attente d'un retour à un logement autonome pour des femmes victimes de violences)
- Insertion par l'emploi (27 places pour des bénéficiaires du RSA ou au chômage de longue durée)
- Animation socio culturelle ou socioéducative
- Animation pour les familles
- Epicerie solidaire avec un magasin où des personnes peuvent acheter des produits à hauteur de 10-30% de la valeur magasin. 300 personnes profitent de cette épicerie ainsi que d'un accompagnement pour les personnes fragilisées par un lieu d'écoute.

Le conseil municipal remercie vivement la présidente du centre Social ainsi que la vice-présidente et le Directeur pour cet exposé bref, concis et clair.

2. Compte rendu succinct de Maître Boidin suite à l'audience au Tribunal Administratif du 27 avril 2016

Le conseil municipal prend acte de la lecture du rapport de Maître Boidin (avocate de la commune) suite à l'audience au Tribunal Administratif du 27 avril 2016 concernant un litige avec la société HCR pour la réalisation de la place de la mairie. Le jugement définitif est attendu mais il devrait être en faveur de la mairie.

3. Attribution des subventions 2016 aux associations

Nom de l'association	Montant de la subvention
Amicale du SIVOS	300 €
Caisse des Ecoles	700 €
ASCA GYM	250 €
Société Musicale du Breil	180 €
Anciens Combattants d'Ardenay	108 €
Anciens d'Afrique du Nord	63 €
Comice Agricole	72 €
Téléthon	200 €
Foyer Socio-éducatif – Collège de Bouloire	90 €
UNSS Collège de Bouloire	50 €
Cercle des nageurs de Sittelia (2 adhérents d'Ardenay x 15€)	30 €
MJC Handball (3 adhérents d'Ardenay x 15€)	45 €
US BREILLOISE (10 adhérents d'Ardenay x 15€)	150 €
Les Petits Pieds (7 enfants d'Ardenay)	100 €
L'art à la Carte (organisation de la 2nde édition de Bouquet d'Artistes)	600 €
Maison Pour Tous : Spectacle de Noël	200 €
Association Famille Rurale	35 €
PEP 72	35 €
Ligue Nationale contre le cancer -comité départemental	50 €
Centre Social de Montfort (6 € par habitant)	2 445 €
Association de la cantine du Breil	2 000 €
TOTAL	7 703 €

4. Choix du prestataire pour le feu d'artifice du 9 juillet 2016

La société « Plein Ciel » est retenue pour une prestation de 2000 €. Le feu d'artifice sera tiré le 9 juillet 2016.

5. Loyer de la Grassinière

Le loyer de la maison de la Grassinière s'établira à 419 € du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

6. Démission du directeur de la Maison Pour Tous

L'actuel directeur de la Maison Pour Tous a donné sa démission. Sa libération de ses obligations envers la commune sera effective le 12 septembre 2016. Le poste va être déclaré vacant et publié à partir du 17 mai 2016.

7. Dérogation scolaire – Décision sur SIVOS

Le conseil municipal prend acte de la décision du SIVOS de ne plus accorder aucune dérogation scolaire compte tenu des effectifs en baisse des écoles du SIVOS.

8. Remplacement temporaire d'un agent technique pour indisponibilité du 7 juin 2016 au 31 juillet 2016

Pour remplacer temporairement un agent technique pour indisponibilité du 7 juin 2016 au 31 juillet 2016, il va être procédé au recrutement de 2 personnes en temps partiel sur les mois de juin et juillet.

9. Journal électronique d'information (Panneau lumineux)

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat d'un panneau lumineux permettant l'affichage d'un journal électronique d'information ainsi qu'un mat de support pour un investissement de 5266,80 €.

10. Compte rendu de la commission Maison Pour tous et changement de fonctionnement du tarif des mercredis loisirs

- Bilan ALSH des vacances de Printemps :

21 enfants ont participé aux activités sur le thème du printemps. Le budget alloué a été respecté pour ces vacances et l'activité est même excédentaire grâce à la forte fréquentation.

- ALSH été :

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à valider les tarifs de juillet dès leurs publications.

- Changement de fonctionnement du tarif du Mercredi loisirs :

A partir du 1^{er} janvier 2016, la CAF considère les Mercredis Loisirs comme de l'accueil périscolaire et le calcul de la Prestation de Service (PSO) sera le même que l'accueil périscolaire. En conséquence il faut changer la méthode de facturation des Mercredis Loisirs à compter du 1^{er} septembre 2016. Il sera donc appliqué un forfait unique de l'arrivée de l'enfant à son départ (de 12h00 à 18h30). Comme auparavant, les parents pourront venir chercher leurs enfants à partir de 17h00. Les tarifs des Mercredis Loisirs applicables au 1^{er} septembre 2016 seront les suivants :

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
QF	< 490 €	De 491 € à 690 €	De 691 € à 1100 €	> 1101 €	Hors Convention
MERCREDIS LOISIRS	5.20 €	6.20 €	7.10 €	7.50 €	10.00 €
REPAS	3 €				

Il n'y aura plus d'Accueil Péricentre. Il s'agit de la solution la moins-disante pour les familles.

Mme Jennifer CHANROUX doit quitter le conseil municipal.

11. Réhabilitation de la mairie

Une demande a été adressée au procureur de la république pour que la salle commune de la mairie soit transférée à l'annexe de la salle polyvalente. Le choix de la réhabilitation de la mairie est adopté sous réserve de l'accord du procureur de la république sur le transfert de la salle commune.

Vote pour : 7 / Abstention : 2

12. Achat camion benne pour l'entretien des espaces verts

Le conseil municipal vote à l'unanimité, l'achat d'un camion benne pour un investissement de 13 400 € après reprise de la TVA.

13. Questions diverses

- Lecture de la lettre de Michel Aubier sur le projet d'installation d'un parking et d'un petit entrepôt par la société Cristal Roc
- Les travaux de rebouchage des trous de la route de La Jatterie seront réalisés dans la semaine 20.
- L'éclairage nocturne va être réduit de 23 h à 22 h.